



Déclaration SNOPA CGT OPA CTM du 18 juillet 2019

Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs membres du Comité technique ministériel, chers camarades,

Madame la secrétaire générale, vous avez pris la décision d'inscrire un point sur les Ouvriers des Parcs et ateliers à l'ordre du jour de ce CTM.

La CGT note l'importance du sujet puisqu'il s'agit d'un projet de décret modifiant le décret 65-382 relatif aux Ouvriers des Parcs et Ateliers et qu'il sera porté à l'avis du CTM par l'expression d'un vote. Il y a également un deuxième projet d'arrêté relatif aux classifications des OPA qui lui ne sera présenté que pour information. Nous observons qu'il manque un document important : la grille de revalorisation salariale.

Vous souhaitez aborder la modification du décret statutaire des OPA dans le cadre d'un chantier de modernisation, tel que vous le qualifiez dans le rapport de présentation qui nous a été communiqué.

Mais comment peut ton parler de modernisation ! quand la principale mesure consiste à supprimer tous les chapitres relatifs aux recrutements des OPA !

Visiblement les mots n'ont pas la même signification quand on se situe du côté politique et administratif que lorsque l'on se place du côté des salariés. Est-ce vraiment **moderne** de supprimer leurs missions, de les externaliser, de précariser des emplois ?

Nous sommes tragiquement dans un ministère où, ouvertement, **VOUS**, responsables excellez dans la l'art de la sémantique pour essayer de justifier la casse du service public.

Madame la secrétaire générale l'heure est grave. Le projet de décret modifiant le décret 65-382 relatif aux OPA que vous souhaitez soumettre à l'avis du CTM va marquer la fin d'une histoire, celle des OPA. En abrogeant l'ensemble des articles 3, 5, 6 et 7 de notre décret, relatifs aux recrutements, à la titularisation des OPA vous décidez de mettre définitivement en extinction les OPA.

Comment expliquer aux 2000 OPA que vous êtes en train de les sacrifier, pour répondre à une commande politique qui livre le service public à la seule loi du marché.

Comme vous le savez la CGT revendique depuis longtemps le toilettage du décret de 1965 mais aussi de tous les textes y afférent. Nous sommes bien conscients que depuis la fin du 20^{ème} siècle où notre corps spécifique a connu son apogée au sein des parcs dans un ministère de l'Équipement, beaucoup de choses ont évolué. Ne serait-ce que la décentralisation qui a contraint plus de 4000 OPA à basculer et à opter pour la fonction publique territoriale.

Mais qu'avez-vous fait par la suite pour consolider la position des OPA qui restaient dans les services du ministère ou dans ses établissements publics ?

Certes le chantier statutaire a été inscrit par 3 fois à l'agenda social parfois même avec un caractère prioritaire **mais vous n'avez jamais donné de suite**. Vous n'avez fait que répondre aux injonctions du ministère du budget qui pour des raisons dogmatiques n'a d'autre objectif que de liquider les OPA et à plus forte raison les ouvriers d'État et leur régime de retraite public spécifique.

A une exception près toutefois, puisque le ministère de la Défense devenu celui des Armées a maintenu des recrutements d'ouvriers d'État par un décret fin 2016.

Mais force est de constater que le ministère des Armées sait se faire écouter de Bercy et pas celui de l'Écologie.

La CGT n'a eu de cesse de solliciter les ministres pour signifier les dangers de ne plus recruter, les risques de programmer la fin des OPA et leur missions techniques si spécifiques, que les OPA effectuent et qui ne doivent pas et ne peuvent pas être effectuées par des fonctionnaires au sens même de l'article 4 de la loi de 1984, missions nécessaires à la continuité du service public et à la maîtrise publique.

Nous avons déjà lors du CTM du 7 novembre 2018 exprimé notre colère, notre indignation par le manque d'engagement de nos ministères à répondre à nos justes et légitimes revendications, de maintien et du développement de nos missions, d'évolution en profondeur de nos règles statutaires, de revalorisation de nos salaires et des mesures catégorielles tant attendues.

La seule réponse que vous nous apportez est un acte de décès dûment signé par les ministres du MTES, et du MACP.

Oui, nous vous accusons d'avoir volontairement abandonné et sacrifié les OPA parce que vous n'avez pas fait le nécessaire dès la première inscription à l'agenda social en 2013.

Vous n'avez pas répondu et tenu compte de nos remarques et revendications qui consistaient, à partir d'un état des lieux de nos missions techniques et des besoins des employeurs, à construire un véritable socle statutaire qui aurait permis de recruter et d'envisager un avenir pour les OPA.

Aujourd'hui, qu'est-ce que vous nous proposez sous le vocable « modernisation » : la fin de corps des OPA ! Avec pour faire passer la pilule :

La possibilité de pouvoir postuler sur des postes de fonctionnaires, sur les 3 catégories à conditions d'avoir des missions équivalentes. Possibilité qui remet en cause nos notions de métiers et qui va à contre sens de l'article 4 de la loi de 1984. Mais comment croire à la possibilité de tels scénarios, dans le contexte d'un ministère en état de restructuration permanente où chaque agent essaie de se trouver une place.

Comment expliquer aux OPA qui disposent d'une spécificité statutaire liée aux missions techniques qu'ils effectuent, qu'ils pourront aller sur des postes de fonctionnaires ?

Tout ceci n'est qu'un leurre ! Dans la vraie vie, hormis quelques cas particuliers, les choses seront tout autrement et les OPA resteront exclus et se verront marginalisés. C'est malheureusement le scénario réservé à tous les agents dont le corps a été mis en extinction.

N'aurait il pas été plus simple de proposer la fonctionnarisation comme il a été fait à nos camarades transférés dans la fonction publique territoriale ? Mais là aussi vous vous êtes fait retoquer par le MACP ! Sans réellement chercher à défendre les OPA par manque de courage ! Nous avons toujours dans le souvenir la proposition d'une piste de fonctionnarisation et de revalorisation salariale proposée à nos deux OS au mois de mai de l'année dernière balayée d'un revers de main une semaine plus tard par le secrétaire d'Etat en charge de la fonction publique, ceci en présence du cabinet de notre ministère.

Mais au delà de ce camouflet, aujourd'hui ce qui est encore plus insupportable, **c'est le chantage à l'évolution salariale.**

Alors que les OPA ont été écartés de toutes les mesures salariales accordées aux fonctionnaires et autres agents publics, alors qu'ils n'ont eu aucune mesure catégorielles, alors que leur niveau salarial s'est écroulé à tel point que les 3 premières classifications ont un taux horaire inférieur au SMIC, votre seule proposition, qui n'est autre qu'une injonction de Bercy : **une évolution salariale et une nouvelle grille de classification en échange de la fin du corps des OPA !**

Ce chantage est odieux et digne des méthodes des plus grands patrons voyous !

J'oubliai la petite cerise que vous essayez de mettre sur le gâteau : le complément annuel inscrit à l'article 5 du projet de décret qui introduit une part de rémunération au mérite. La aussi, c'est une histoire de « con », je m'explique, je ne veux pas être grossier mais entre le « non réductible » qui figure sur le projet de décret modifiant le décret de 1965 et le projet de décret consolidé qui précise que ce complément est « non reconductible » il y a bien un « con » entre trop ou moins. A choisir on préférerait plutôt « non réductible ». Mais j'ai l'impression que le « con » dans cet article est bien l'OPA. En effet votre volonté est bien d'inscrire que ce complément indemnitaire aura un caractère tout à fait aléatoire puisque en réalité non renouvelable mais ce que vous oubliez de préciser c'est qu'il ne s'agit que d'un reliquat de mesures catégorielles et son

impact sera bien minime et surtout aléatoire sur le salaire des OPA.

Tout comme sera minime la revalorisation salariale que nous vous faites miroiter et qui sera loin de combler la perte considérable de pouvoir d'achat. Nous notons par ailleurs que vous portez à connaissance de ce CTM le projet de grille de classification mais pas le projet de revalorisation salariale. **Mais il est vrai que cela fait partie du deal de Bercy : salaire contre statut.**

Pour la CGT, nous n'acceptons pas de ce type de chantage, les aspects salaire et évolution statutaire doivent être déconnectés. Nous ne sommes pas venus pour avaler des couleuvres !

La CGT s'oppose à ce nouveau décret qui va modifier le décret de 1965 mais qui va surtout acter la fin des OPA pour lesquels à l'avenir il ne restera que le nom. **Nous demandons le retrait de ce point soumis à avis du CTM.**

Par contre, nous exigeons **une revalorisation salariale immédiate** à hauteur de 25 points d'indice de la FP budgétée à hauteur de 5M€. Ceci reste un dû de votre part, ne serait ce que pour être dans la légalité par rapport au salaire minimum, pour tenir compte des mesures accordées aux fonctionnaires ou autres agents mais surtout pour mettre en adéquation les salaires des OPA avec leurs qualifications.

Nous ne pouvons nous contenter de l'aumône que vous nous avez laissé entrevoir lors de nos réunions bilatérales.

Pour l'évolution statutaire, nous ferions mieux de procéder à un véritable toilettage et arrêter les bricolages de ces dernières années. Nous constatons par ailleurs que nous sommes toujours des Ouvriers des Parcs et Ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes, est ce que tout ceci à un sens ?

Il ne serait question de donner quitus à une administration qui a sans cesse utilisé les instructions de Bercy pour se dédouaner de toutes responsabilités, et qui le 2 juillet dernier lors du bilan DRH d'exécution du SERM 2019 (schéma d'emploi de recrutement ministériels) a déjà fait disparaître de façon assumée les OPA dans le cadre de la baisse des effectifs.

En tout cas, ne comptez pas sur la CGT pour acter la fin des OPA et j'espère qu'au sein cette instance aucune organisation ne le fera !